



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du Conseil de Communauté du 10/11/2022

Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres : 14

Etaient présents : 10 membres – 2 procurations - 12 votants

**Développement économique : 235/2022 ZI la Forge - Cession de terrain**

M. Denis PETTI expose :

Par la délibération 209/2022 du 29 septembre 2022, la Communauté de communes a :

- Décidé de céder à l'entreprise VA BTP les parcelles n°216/13 section AY d'une superficie de 31,74 ares, n°01 section AY d'une superficie de 14,36 ares et n°40 section AZ d'une superficie de 13,38 ares, soit une superficie totale de 59,48 ares.
- Fixé le prix de cession à 180.000 € HT (soit environ 3.000 € HT l'are), avec les frais d'actes à la charge de l'acquéreur.
- Autorisé le Président à signer les actes afférents à cette transaction.

Depuis, une Société Civile Immobilière (SCI) a été créée afin de dissocier l'immobilier de l'entreprise.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires de modifier le bénéficiaire de la vente pour la SCI NOUVELLE FORGE, dont la société VA BTP est actionnaire. Les modalités de vente restent inchangées.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** l'avis du Service des Domaines en date du 6 septembre 2021,  
**Vu** la prorogation de la valeur vénale en date du 26 septembre 2022,  
**Vu** la délibération 209/2022 du 29 septembre 2022,

**DECIDE** de modifier le bénéficiaire de la vente par la SCI NOUVELLE FORGE.

**AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à cette transaction.

**Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)**

La secrétaire de séance,

Noëllie HESTIN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS